

PA 15-1
152 - ROZ ARMOR
Route de la Fosse Eyrand
22430 ERQUY

PA 15-1 . NOTICE D'ÉVALUATIONS DES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000

Rozarmor est un Village Vacances Cap France situé à Erquy entre le Cap Fréhel et le Cap d'Erquy. Il s'inscrit dans le « site Natura 2000 cap d'Erquy, cap Fréhel ». Ce site présente une exceptionnelle continuité d'habitats littoraux de toute première importance avec, en particulier, le plus vaste ensemble de landes littorales armoricain, des dunes perchées, un massif dunaire à flèche libre, un marais maritime au contact de la dune, des falaises subissant les influences maritimes ainsi que les écoulements (suintement d'eau douce d'origine terrestre et/ou ombrogène) où se développe l'oseille des rochers. Ce site se trouve en limite Ouest de répartition de la population de grands dauphins côtiers centrés sur la côte Ouest du Cotentin, leur présence peut être observée toute l'année.

L'établissement propose des séjours adaptés pour les familles, les groupes, les scolaires... Il reçoit également des événements privés : mariages, séminaires.

Situé dans un domaine de 9 ha, ROZ ARMOR est un complexe composé de sept bâtiments se situant en zone UT du PLU de la commune d'Erquy regroupant les parcelles AB 211, AB 25 et AB 24 d'une surface totale de 68 484 m².

Le bâtiment sur lequel porte le projet est le bâtiment Albatros, il abrite actuellement le Hall d'entrée le restaurant et la cuisine. Ce bâtiment en front de mer est le bâtiment implanté le plus bas sur le site – cote NGF 11.55. Ce bâtiment est construit en parpaing enduit de teinte claire et toiture a plusieurs pans en ardoise. Il possède plusieurs hauteurs de faitages et d'égouts. Les menuiseries actuelles sont en PVC blanc.

Le projet est composé :

- Du **réaménagement intérieur** de la zone administrative/accueil pour en faire une zone accueil du public et bar

Aucune modification de topographie n'est prévue dans ce projet.

Pour assurer le respect de la réglementation induite par la bande des 100m et conformément à l'article L121-16 de la loi littoral **aucun aménagement même temporaire ne sera réalisé dans le cadre du projet.**

La réhabilitation de la façade sera respectueuse de l'écriture existante, menuiseries remplacées à l'identique, teinte d'enduit etc...

Afin de retrouver une harmonie dans l'écriture de la facade le hublot d'originesera **remplacé par une baie fixe de même largeur et hauteur. Aucun accès côté mer ne sera créé.**

Teinte d'enduit : claire dito existant

Menuiseries : RAL 9016 dito existant

Reprise de toiture ponctuelle si besoin : dans le respect de la modénature ardoise existante

Le projet ne consistant que dans le **réaménagement intérieur** d'un bâtiment existant les effets induits par l'activité de la structure d'accueil ne sont pas modifiés (même temps d'occupations, même type de bruits, même nombre de personnes et de véhicules à y venir, même gestion des flux piétons, même gestion des déchets, etc...). Ce projet n'aura donc pas d'impact sur le site Natura 2000 sur ces aspects.